

NOIX

CORREZE – QUERCY – PERIGORD

Campagne 2011 – Bulletin n°2 – 19/04/2011

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives LIPEQU / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL CAUSSE.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Conseils de saison > Bulletins de Santé du Végétal), sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications) et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

NOIX CORREZE – QUERCY – PERIGORD

Phénologie

En variétés classiques :

- Fernor : Cf « débourrement » à Cf2 « individualisation des feuilles externes »
- Franquette : Cf2 « individualisation des feuilles externes » à Df2 « déploiement des feuilles »
- Marbot, Corne, Grandjean : Df2 « déploiement des feuilles » à Ef « apparition de l'inflorescence »

En variétés précoces :

- Lara : Df « individualisation des folioles » à Df2 « déploiement des feuilles »

En variétés très précoces :

- Chandler : Ff1 « émergence des stigmates » à Ff2 « stigmates complètement récurvés »
- Serr : Ff2 « stigmates complètement récurvés »

BACTERIOSE (*Xanthomonas campestris* pv. *juglandis*)

Rappels biologiques

L'essentiel des contaminations se produit tôt, du débourrement (Cf) à la fin de floraison (Ff3), et uniquement en conditions humides. Le pollen des chatons contaminés est une source importante de dissémination de la maladie.

Evaluation du risque :

L'ensemble des variétés ont atteint le stade de sensibilité (Cf) à la bactériose. Le risque de contamination sera fort en fin de semaine lors de la prochaine période pluvieuse annoncée par Météo France.

ANTHRACNOSE (*Gnomonia leptospyla*)

Situation biologique :

Les épisodes pluvieux qui ont eu lieu depuis le dernier bulletin (BSV n°1 du 30/03/2011) ont généré des projections de spores d'antracnose.

| Site | Période de projection | Cumul de Pluie (en mm) | Nombre de spores piégées par les capteurs |
|---|-----------------------|---------------------------|--|
| CREYSSE (46) (Station Expérimentale) | Du 25/03 au 28/03 | 4,5 | 3 |
| | Du 31/03 au 4/04 | 11,1 | 28 |
| ST MARTIAL D'ALBAREDE (24) (LIPEQU) | HORS - SERVICE | | |

Evaluation du risque :

L'absence de pluie depuis deux semaines permet l'augmentation du stock de spores projetables. Météo France annonce des pluies pour la fin de la semaine qui engendreront probablement des projections de volume important.

Le risque de contamination sera donc élevé lors des prochaines pluies. Suivez régulièrement l'évolution des prévisions climatiques.

CARPOCAPSE

(*Cydia pomonella*)

Source : Banque d'image des S.R.P.V.



Le carpocapse est un petit papillon dont la chenille attaque les fruits à pépins mais également la noix. C'est le principal ravageur du noyer.

Suivi des émergences :

La connaissance de l'activité et de l'évolution biologique du carpocapse permet de situer au mieux les périodes de risque.

Les méthodes utilisées sont :

- les suivis biologiques (élevage de carpocapse dans des rouleaux de bandes de carton ondulé et dans des tubes transparents),
- l'utilisation des données de piégeage sexuel issues d'un réseau d'observateurs volontaires,
- la modélisation.

Aucune de ces méthodes n'apporte à elle seule une réponse complète, il faut donc les utiliser en complémentarité.

Observations :

Des cages d'élevage de larves de carpocapses ont été placées en différents points représentatifs de la zone de culture du noyer : Creysse (46), Objat (19) et Tourtoirac (24) afin de suivre les émergences des papillons du premier vol.

Dans la cage d'élevage, située au Lycée Agricole d'Objat, on note les premières chrysalides depuis le 15 avril. Actuellement, environ 13% des chenilles se sont nymphosées.

Un réseau de piégeage est mis en place sur différents secteurs pour quadriller le bassin de production, permettant ainsi de détecter le vol du papillon.

A titre indicatif, le chiffre de **10 captures sur 7 jours, c'est à dire en faisant le cumul des trois derniers relevés** (ceux-ci étant réalisés les lundis, mercredis et vendredis), peut être retenu.

Confusion sexuelle : les diffuseurs doivent être installés à partir de maintenant afin de bien protéger le tout début de vol en tous secteurs.

Evaluation du risque :

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir, le premier vol ne devrait pas débuter avant le 10 mai en secteur tardif (Corrèze et nord Dordogne). Par contre si les températures restent au dessus des normales saisonnières (comme en 2007), les premiers papillons pourraient émerger dès la fin du mois d'avril.

Remarque : le Sud-Ouest comprend aussi quelques **secteurs à noyers particulièrement précoces** (départements 33, 47,...). Les toutes premières captures ont été observées en zone précoce en Gironde et Lot-et-Garonne. Les données du modèle en Aquitaine indique que, pour ces zones, **le vol du carpocapse pourrait rapidement se généraliser.** Il existe en effet pour cet insecte, en culture du noyer, un certain « gradient » de précocité entre le Sud Limousin et les secteurs de production les plus méridionaux.

La période à risque vis-à-vis des pontes débutera dès lors que les températures crépusculaires seront supérieures à 15°C pendant 2 jours consécutifs avec des conditions sèches. Ne pas oublier également que **la réceptivité du noyer suppose que de tous jeunes fruits soient présents**, donc l'activité du carpocapse n'est pas le seul critère, le stade végétatif du noyer doit aussi être pris en compte pour le déclenchement de la lutte.

VIGILANCE POUR LES POLLINISATEURS

Pendant la floraison, pensez à préserver les conditions favorables à la pollinisation par les insectes « pollinisateurs ». Ceux-ci contribuent de façon déterminante à l'élaboration du rendement notamment pour le colza.

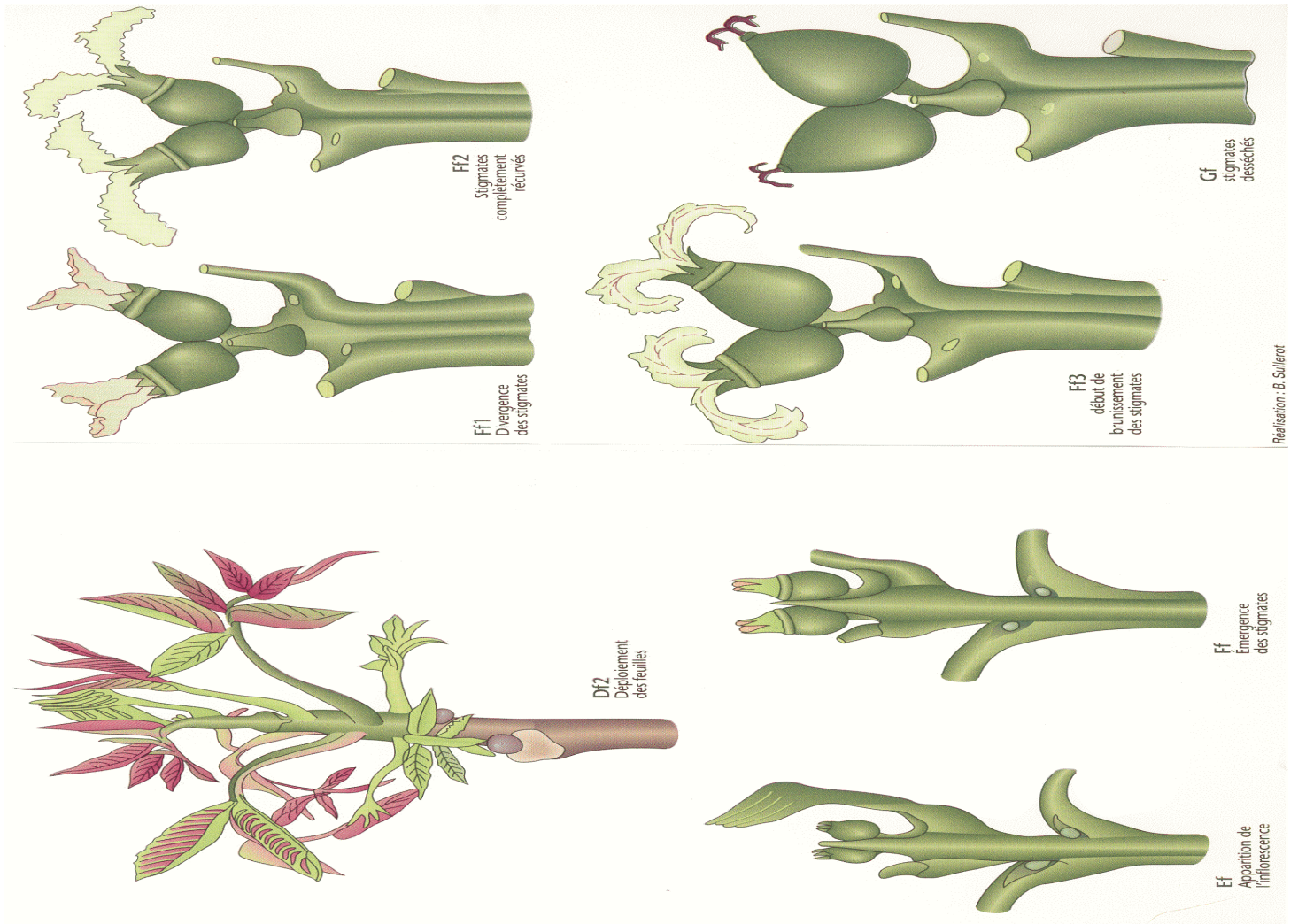
INFORMATION REGLEMENTAIRE :

En vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, nous vous rappelons que :

- les **conditions d'utilisation des insecticides et acaricides** à usage agricole sont décrites au sein de l'**arrêté « Abeilles » (arrêté du 28/11/2003 modifié)**, notamment pour toute la période de floraison, et la période de production d'exsudats ;
- les **mélanges de produits phytosanitaires**, sont encadrés par **l'arrêté du 07/04/2010 modifié.**

PROCHAIN BULLETIN : DEBUT MAI 2011

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Realisation : B. Sullerot